



Lamotte-Beuvron

# PROCEDURE DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE

## Ville de Lamotte-Beuvron

*Cette procédure sera évaluée et réadaptée en fonction de la réalité du terrain et des directives gouvernementales. L'organisation des groupes sera définie en fonction du nombre d'enfants accueillis.*

### I. Organisation par lieux et temps d'accueil.

#### ❖ Temps Périscolaires :

Les parents sont informés du fonctionnement et du lieu d'accueil selon la répartition des bâtiments scolaire de leur enfant (Charles Péguy et Forum). Les parents doivent déposer et récupérer leur enfant dans le lieu d'accueil de celui-ci.

Affichage sur les portes de chaque salle (procédure et plans disponibles sur le portail famille dans l'onglet protocole sanitaire périscolaire COVID 19)

**En cas de symptômes (fièvre ou toux sèche), les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu à l'accueil de loisirs.**

**De même, les enfants ayant été testés positif ou dont un membre du foyer a été testé positif ou encore identifié comme cas contact ne peuvent prendre part à l'accueil.**

**Le port du masque pour les élémentaires et les adultes est OBLIGATOIRE en intérieur. Les familles doivent fournir 4 masques par jour et par enfant.**

Une zone d'accueil parents est symbolisée sur chaque lieu. Les parents ne peuvent donc pas entrer dans les salles où se trouvent les enfants.

- Accueil par établissement élémentaires :

- 1 lieu alloué pour chaque bâtiment scolaire (forum et Charles Péguy),
- 1 animateur référent
- 1 couleur par salle

- Tableau récapitulatif des répartitions par **groupes et lieux d'accueil** :

Classes	Bâtiments	Lieux d'accueil	Couleur du groupe	Animateur référent
<b>Grande cour</b>	Charles péguuy (grande cour RD2020)	MDA (Deux salles)	Bleu	<b>Matin</b> : Aurélie et Charline <b>Soir</b> : Aurélie et Manon
<b>Forum</b>	Forum (Petite cour)	Périscolaire	rouge	<b>Matin et Soir</b> : Chloé

➤ **Périscolaire matin** :

Le matin les animateurs accompagneront les enfants de leur groupe à l'entrée de l'école à partir de 8h50.

Lieux	Niveaux	Animateurs référents	Heure	Point de Dépôt
<b>Forum « Petite Cour »</b>	CP	Chloé	8h50	Dans la cour du Forum
	CE1			
	CE2			
<b>Charles Péguy « Grande Cour RD2020 »</b>	CP	Aurélie et Manon	8h50	Dans La cour de Charles Péguy RD2020
	CE1			
	CE2			
	CM1			
	CM2			

➤ **Périscolaire du soir** :

Récupération des enfants dans leurs cours respectives. Le soir l'animateur se positionne en fonction du point de rassemblement définis ci-dessous, pour récupérer les enfants de leurs groupes à partir de 16h30.

Lieux	Niveaux	Animateurs référents	Point de rassemblement
<b>Ecole Charles Péguy « Grandes Cour »</b>	CP	Aurélie et Manon	Sous le préau
	CE1		
	CE2		
	CM1		
	CM2		
<b>Forum « Petite Cour »</b>	CP	Chloé	Cour forum
	CE1		
	CE2		

## ❖ Temps des mercredis :

Le système d'accueil est le même le mercredi que sur le temps périscolaire soit, un espace d'accueil par établissement avec un animateur référent. Pour voir la répartition proposée, se référer au tableau (en bas de page) et au plan (en dernière page).

Les parents vont être informés en amont du fonctionnement et du lieu d'accueil selon l'établissement scolaires de l'enfant. Les parents doivent obligatoirement déposer et récupérer leur enfant dans le lieu d'accueil de celui-ci.

### Particularité du temps des mercredis :

- **La garderie :**

La garderie est organisée sur le centre des maternels. Deux salles seront dédiées à ce temps d'accueil :

- Une salle pour les maternels et une autre salle pour les élémentaires
- A 9h, un animateur convoie et répartie les enfants de l'élémentaire sur les lieux d'accueil selon leur établissement scolaire
- La salle utilisée par les élémentaires pendant le temps de garderie est ensuite désinfectée par le service entretien.

- **Le temps du midi :**

Le passage à la cantine va s'organiser par roulement et par groupe.

Groupes	Heure de passage
1 <sup>er</sup> groupe	12h00
2 <sup>ème</sup> groupe	12h10



➤ **Consignes sur le temps de restauration :**

- Un sens de circulation est mis en place afin d'éviter que les groupes se croisent. Ils ne devront pas faire marche arrière (une entrée et une sortie différente).
- Les enfants doivent passer aux lavages des mains dans le respect des gestes barrières, puis se diriger sur la ligne de self.
- Le pain sera donné par l'animateur, il doit les poser sur le plateau avec des gants.
- A la fin du repas, les groupes débarrassent leur plateau un par un, puis se dirigent dans le sas.
- La désinfection des tables et des chaises est effectuée après le départ de chaque groupe.
- Prise de photos pour le plan de table.

- **Tableau récapitulatif des répartitions par groupes et lieux d'accueil pour les « mercredis » :**

Temps d'accueil mercredi	Niveau scolaire / bâtiments	Lieux d'accueil		Animateur référent
Accueil de : 7h30 9h00	Maternelle	Périscolaire maternel (salle de passage)		Ophélie
	Primaire	Périscolaire maternel (Salle de motricité)		Zoulika
Accueil journée de : 9h00 18h30	Charles Péguy	MDA (Deux espaces par niveau)	CP CE	Chloé et Aurélie
			CM	
	Forum	Périscolaire	CP CE	Rémi

## **II. Consignes générales.**

### **Avant l'accueil :**

- Aération des espaces par l'animateur pendant 10 minutes dès son arrivé.
- Vérifier que l'aménagement de la salle respecte les règles de distanciation physique (marquage au sol, tables, matériel pouvant être utilisé...)
- Laisser dans la mesure du possible les portes des salles d'accueil et bâtiments ouvertes.

### **Pendant l'accueil :**

- Lavage des mains à l'arrivée des enfants. Le nettoyage des mains au savon est à privilégier. Si nécessaire pendant le temps d'accueil du gel hydro alcoolique est disponible. Il doit être impérativement utilisé sous contrôle de l'animateur référent.
- Respect des gestes barrières et de la distanciation physique : mise en place d'outils pour aider les enfants à visualiser les distances et les sens de circulation à respecter (affichages, fléchages, vidéos, chansons, aménagement des locaux...)
- Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel entre les enfants et proscrire le matériel collectif (ballons, cartes, billes, corde à sauter...)

### **Après l'accueil :**

- Aération des espaces pendant 10 minutes à la fermeture de la structure.
- Désinfection du matériel pédagogique utilisé (tables, chaises, ciseaux, crayons, jeux diverses...)
- Réaménagement des espaces pour le lendemain (Préparation des caisses d'activités. Exemple : lego, dessin, bricolage...)
- Désinfection des poignées de portes.

### **Les Activités :**

- Des activités sont proposées aux différents groupes dans le respect des gestes barrières (activités manuelles, jeux d'expression, de coopération ...)
- Les enfants d'un même groupe classe ont la possibilité de jouer à des jeux communs (le matériel utilisé sera ensuite désinfecté ou laissé de côté pendant 24h avant réutilisation par un autre groupe).

### **III. Gestion d'une personne présentant des symptômes évocateurs de la COVID 19**

Un mineur ou un encadrant qui présente des symptômes évocateurs de la COVID 19 ne doit pas prendre part à l'accueil. Le directeur ou le responsable doit en être informé immédiatement.

#### **Dans ce cas, la procédure est la suivante :**

- isolement immédiat de la personne symptomatique ;
- éviction de la personne symptomatique par le directeur ou le responsable de l'accueil ;
- information du mineur, de ses représentants légaux ou de l'encadrant des démarches à entreprendre (consultation du médecin traitant ou de la plate-forme COVID 19) ;
- si le mineur et l'encadrant ont participé à l'accueil : nettoyage et désinfection du lieu de déroulement des activités puis aération et ventilation renforcée ;

Le directeur ou le responsable de l'accueil incite les représentants légaux ou l'encadrant concernés à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou infirmation du cas).

- si le résultat est négatif, ce dernier est transmis au responsable avant la réintégration de l'enfant ;
- si le résultat est positif, le cas est confirmé, il ne doit pas prendre part à l'accueil avant un délai d'au moins 7 jours (à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques, et à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques) ;
- si le mineur ou l'encadrant a toujours de la fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition de la fièvre.

**A défaut d'information, le mineur ou l'encadrant ne pourra participer de nouveau à l'accueil qu'après un délai de 7 jours, et en l'absence de symptômes.**

**Suspension des activités du groupe de mineurs dès le 1<sup>er</sup> cas confirmé, en accord avec les consignes de l'ARS.**

### **IV. Protocole et cadre de fonctionnement en fonction des niveaux**

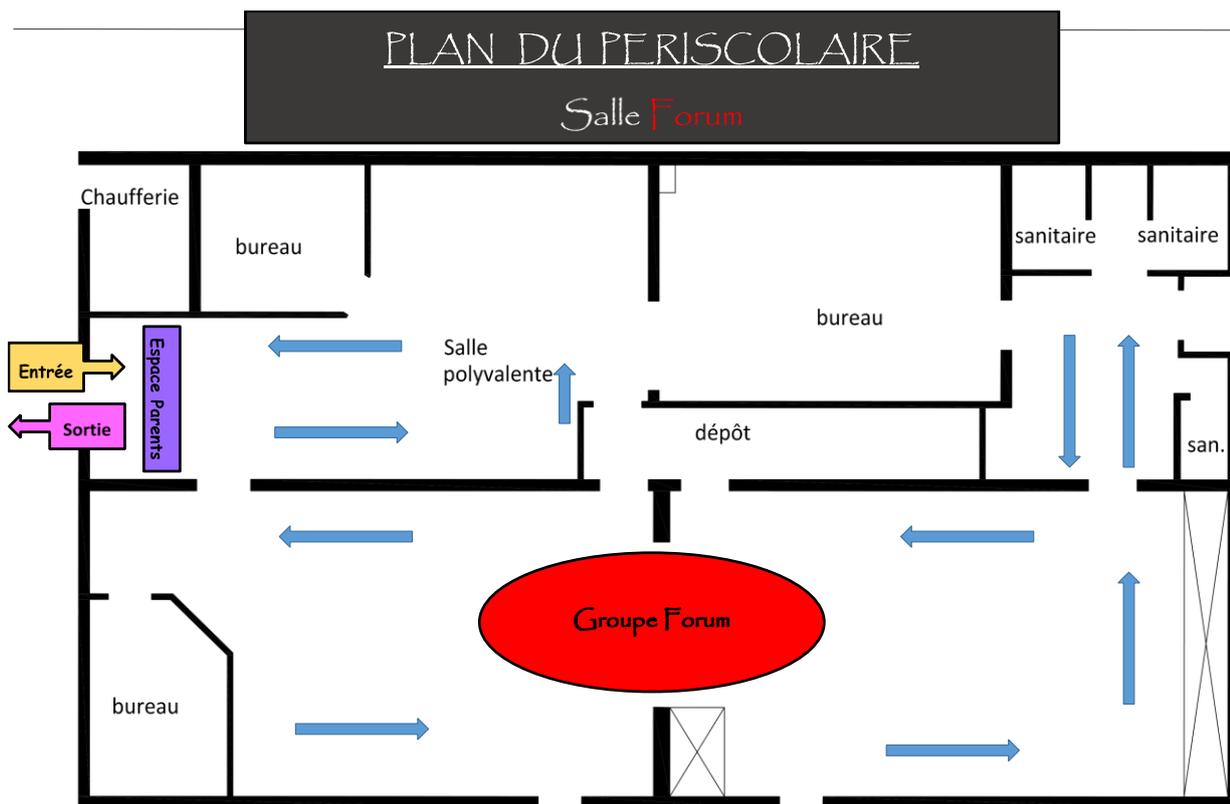
Le protocole sera appliqué en fonction des directives gouvernementales et selon le niveau du contexte sanitaire de notre territoire.

#### **PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT**

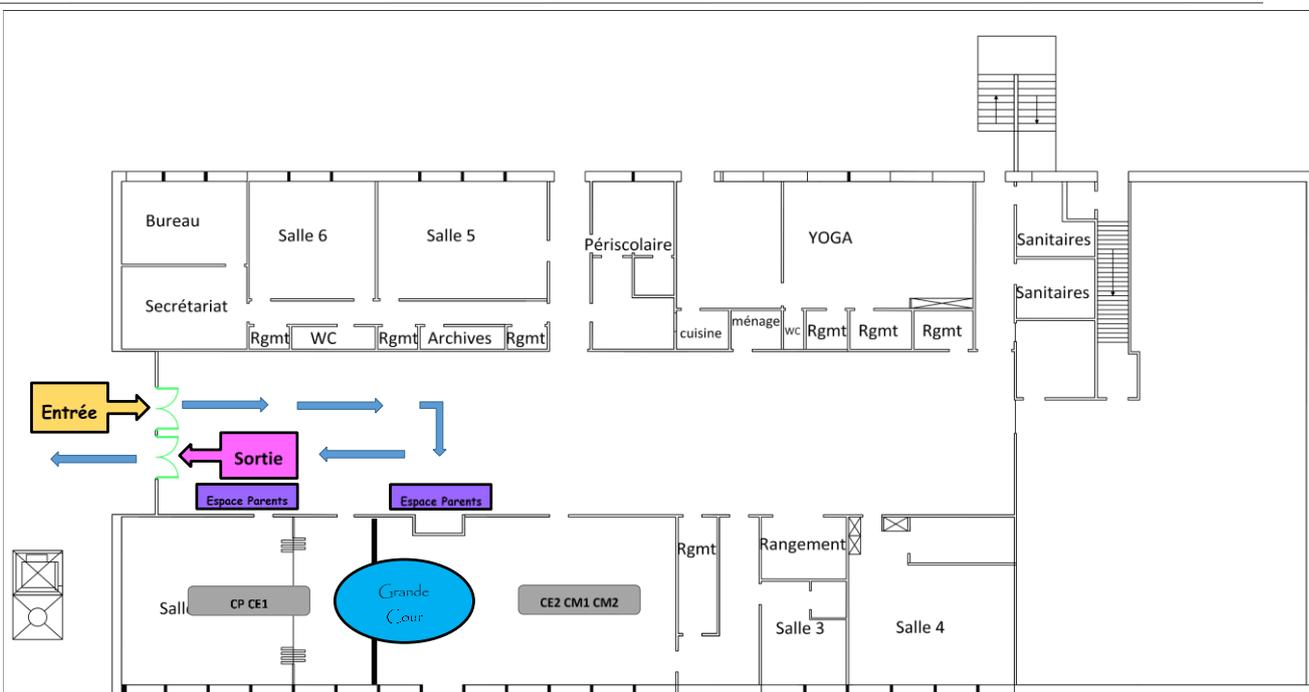
Afin de protéger les mineurs reçus en accueils collectifs à caractère éducatifs (ACM), dans le contexte Covid-19, la rentrée 2021 se fait dans le respect des règles sanitaires. Quatre niveaux sont définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus graduées possibles. Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé. Les règles applicables aux ACM sont prises en cohérence avec les dispositions applicables aux écoles et aux EPLE.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<b>Doctrine d'accueil</b>	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en intérieur pour les encadrants et les mineurs de onze ans ou plus (droit commun en extérieur)</li> <li><b>Limitation des regroupements importants</b></li> <li>Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en intérieur pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus (droit commun en extérieur)</li> <li><b>Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire</b></li> <li>Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en <b>intérieur et en extérieur</b> pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus</li> <li>Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire</li> <li>Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en <b>intérieur et en extérieur</b> pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus</li> <li>Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire</li> <li>Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Pas de restriction</b> à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur <b>pour les activités de basse intensité</b> compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</b></li> </ul>
<b>Protocole de contacttracing</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suspension des activités du groupe de mineurs dès le 1er cas. <ul style="list-style-type: none"> <li>□</li> </ul> </li> <li>Les mineurs (à l'exception de ceux ayant un antécédent de covid-19 de moins de 2 mois) doivent réaliser immédiatement un test de dépistage. Si le test est positif : le mineur devient un cas confirmé et doit respecter les mesures de quarantaine. Si le test est négatif, il doit respecter une quarantaine et réaliser un second test en fin de quarantaine.</li> <li>Les enfants vaccinés ou ayant un antécédent de covid de moins de deux mois font l'objet d'une éviction du groupe mais ne sont pas soumis à quarantaine en dehors de celui-ci.</li> <li>La décision de suspension de l'accueil des mineurs est déterminée en fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation (organisateur, ARS, préfecture).</li> </ul>			

## V. Plan de la répartition des groupes



Bâtiment Périscolaire  
15/11/2018



**PLAN DE LA MDA**  
Salles pour la Grande Cour



VUE EN PLAN

Maison Des Animations  
Bâtiment 2 Classes FORUM  
Lamotte-Beuvron

Echelle  
sans  
19/03/2019

A3